

# L'abbé Léo-Pierre Bernier

## Missionnaire-colonisateur

### La colonisation au Témiscouata dans les années trente

GAÉTAN BOUCHARD, Rivière-du-Loup

#### Introduction

Le mouvement de colonisation "retour à la terre" durant la Crise se présente comme une solution au principal problème économique du temps, le chômage dans les villes. Entre autres, les activités manufacturières et commerciales avaient diminué considérablement. De 1929 à 1933, 24% de la main-d'oeuvre salariée du Québec fut congédiée. Le reste des travailleurs subit une baisse de revenus de l'ordre de 40%.

Ainsi pour pallier à cet état de fait, les gouvernements fédéral et provincial mettent en branle des plans de colonisation, Gordon (1930-1936) et Vautrin (1934-1936).

Dans leur action, les gouvernements seront appuyés par le clergé canadien-français de l'époque. C'est le missionnaire-colonisateur qui assumera le rôle d'appliquer les plans dans les nouveaux territoires désignés à la colonisation: Abitibi-Témiscamingue et Témiscouata, notamment.

Ainsi, le 16 juillet 1931, Mgr Georges Courchesne alors évêque de Rimouski assigne à l'abbé Léo-Pierre Bernier la tâche de travailler au développement de la colonisation dans le comté de Témiscouata.

Auparavant, l'abbé Bernier avait successivement occupé le poste de vicaire à Notre-Dame-du-Lac (1923-1928), à Matane (1928), assistant-curé à Cabano (1929) et curé à Notre-Dame-des-Sept-Douleurs (1930).

À travers les documents du fonds Bernier, (1) nous nous sommes attardés à dégager dans ce bref article l'esprit qui animait le missionnaire-colonisateur dans son oeuvre.

D'autre part, le mouvement cherchait à conserver les fermiers, paysans et fils de cultivateur que la Crise n'épargnait pas mais que la ville attirait en leur faisant miroiter la possibilité d'une vie heureuse, calme, à l'exemple de leurs ancêtres, sur un lot de colonisation. À cet égard, le discours de l'abbé Bernier en est le reflet.

Ainsi, soutenu et encouragé par l'État, le missionnaire-colonisateur assumera le leadership du "retour à la terre". Fils de cultivateur et ayant eu la chance de pousser plus loin sa formation, on le re-



ABBÉ LÉO-PIERRE BERNIER, 1897-1975.

trouvera en charge de l'application des plans de colonisation Gordon et Vautrin.

#### L'abbé Bernier et sa vision de la colonisation.

La vision de l'abbé Bernier sur la colonisation s'inscrit pleinement dans l'idéologie véhiculée à cette époque par le clergé québécois: idéologie "agriculteuriste" qui avait pris racine dans la seconde moitié du XIXe siècle. Suite au surpeuplement des seigneuries, aux pauvres rendements agricoles, beaucoup de paysans émigrèrent vers les villes et la Nouvelle-Angleterre. Le clergé intervint alors pour atténuer ce phénomène en prônant le retour à la terre, convaincu que le Canadien français regretterait d'abandonner la

vie pastorale pour la vie industrielle. Il considérait que la vraie puissance des nations s'édifiait sur l'agriculture et la paysannerie. (2)

Ainsi, pour l'abbé Bernier, le remède à la crise économique, c'est le retour à la vocation première des Canadiens français soit l'agriculture et la paysannerie et ce par le biais du mouvement de colonisation.

Dans un circulaire intitulé "Prolétaires" ou Colons", le missionnaire-colonisateur affirme:

Le peuple canadien-français a été un peuple de colons, de cultivateurs, un peuple fier de lui-même et indépendant. Nos pères ont lutté, ont peiné, se sont sacrifiés pour conserver cette noblesse de la terre (") C'est la terre qui donne l'aisance et l'indépendance. (3)

De plus, la vie rurale ne peut avoir que des effets bénéfiques pour celui qui acceptera de s'établir sur les lots de colonisation. Elle procurera entre autres "une vie normale et saine". (4)

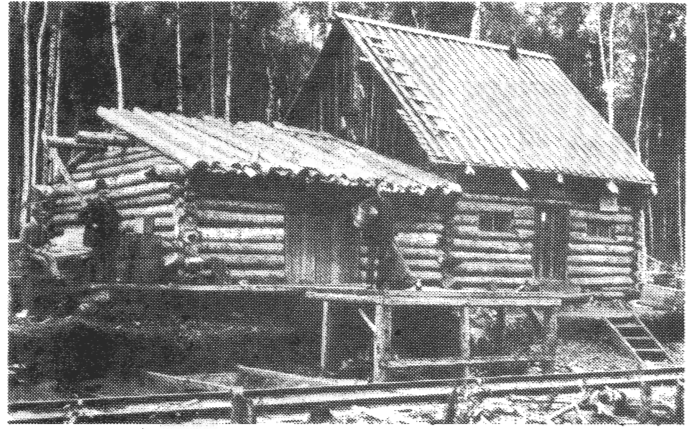
La terre, pour l'abbé Bernier est un élément essentiel à notre survivance économique et culturelle. Dans *La terre de chez nous*, il déclare que "la jouissance de la terre a toujours été et sera toujours de nourrir son propriétaire, de porter de belles générations d'enfants robustes". (5)

Il proclame bien haut "que la terre est notre richesse, notre force, notre nourriture, le salut." (6)

Dans ces affirmations, l'abbé Bernier fait appel au nationalisme de survivance, dont l'Église canadienne-française s'était faite un des porte-parole depuis la Conquête. C'est cette même vision du mouvement de la colonisation qui avait animé dans la deuxième moitié du XIXe siècle, les missionnaires-colonisateurs dont le chef de file avait été le curé Labelle.

D'une part, l'Église en s'impliquant dans la colonisation par l'intermédiaire des missionnaires-colonisateurs et pour les seconder, les curés des futures colonies, s'assuraient du maintien et de la sauvegarde des intérêts de la religion catholique. Ainsi, dans une lettre pastorale du 28 mars 1934, son éminence le cardinal Jean-Marie Villeneuve de Québec déclarait ce qui suit: "La colonisation dans les desseins de la providence a pour fin d'étendre le royaume de Jésus-Christ sur la terre, d'y multiplier les chrétiens, les paroisses et les foyers où l'on pratique l'Évangile et par la suite augmenter le nombre de serviteurs fidèles et des élus de Dieu". (7) D'autre part, l'Église perpétuait le cadre de la société rurale traditionnelle en y imprégnant une direction spirituelle.

Sur un autre plan, l'abbé Bernier met en garde tous ceux et celles qui seraient tentés de s'exiler vers la ville. "Pourquoi nous forcer à perdre notre santé,



LA PREMIÈRE HABITATION DU COLON. Tirée de *Forces*, 20 - 1972, p. 17.

notre fierté, notre indépendance, notre foi dans une atmosphère de poussière, de tristesse, d'exil et de rancœur." (8)

Le Canadien français perdra sa liberté dans les manufactures et les usines. "Nous ne voulons pas être et devenir propriétaire mais nous désirons être propriétaires de notre propriété, héritiers de notre héritage, libres de notre liberté." (9) Il s'élève également contre le salariat. "Nous voulons la terre, mieux qu'un salaire qui s'évanouit." (10)

Le clergé, comme l'abbé Bernier, voyait dans la ville une menace à la survivance de la religion catholique et à sa position dominante au sein de la société canadienne-française de l'époque.

L'idéologie agriculturiste venait en quelque sorte au secours de l'Église qui par "le Retour à la terre" désirait récupérer les chômeurs de ville, les ouvriers d'usine, les journaliers, afin de les intégrer à une paroisse agricole et catholique.

#### Le missionnaire-colonisateur et l'application des plans de colonisation.

##### A. Le choix du colon

On peut se rendre compte qu'à cette époque, le gouvernement provincial partageait entre autre un élément de l'idéologie cléricale en ce qui a trait à la colonisation: pour lui, la survivance du peuple canadien-français est intimement liée au retour à la terre.

En effet, à l'occasion d'un congrès de colonisation qui eut lieu en octobre 1934 à Québec et réunissant tous les missionnaires-colonisateurs de la province, Irénée Vautrin alors ministre de la colonisation présente un plan de retour à la terre pour faire face à la Crise. Il déclarait que "la colonisation lui paraissait la question la plus importante d'aujourd'hui, la seule capitale" parce qu'elle pouvait apporter "le salut du

peuple" et une "renaissance nationale." (11)

Cette unité de pensée allait se traduire dans les faits en ce que le plan Vautrin assurait au clergé la main haute dans le choix du futur colon. Il serait confié à des comités paroissiaux de colonisation composés du curé de paroisse, du maire et de 3 citoyens du village. (12)

Le choix du comité paroissial devait être soumis au missionnaire-colonisateur et ratifié finalement par la société diocésaine de colonisation. (13)

À cet effet, il était mentionné dans les Règlements préliminaires au sujet du mouvement de colonisation de 1936 qu'"aucun lot ne sera alloué à un colon à moins qu'il n'ait été accepté par la société diocésaine de colonisation". (14)

La première démarche en vue d'obtenir un lot est de demander une lettre de recommandation au curé de paroisse. Dans la correspondance de l'abbé Bernier, nous en retrouvons plusieurs. Les principales qualités morales d'un aspirant-colon y sont énumérées et correspondent également à celles exigées par le ministère de la Colonisation. Il doit être "courageux, travailleur, économe; bref avoir toutes les qualités nécessaires au défricheur, bûcheron, laboureur, cultivateur et surtout avoir du cœur." (15) Rien n'avait été négligé pour choisir des aspirants-colons qui seraient dignes de confiance et qui n'auraient surtout pas l'idée de laisser leur terre en friche.

Ainsi, le curé April de Sainte-Rita écrit ce qui suit à l'abbé Bernier: "Je t'envoie un jeune homme de Sainte-Rita, un brave et honnête garçon qui ferait un excellent colon." (16) Quant au curé de St-Cyprien il recommande pour la colonisation un garçon qui est "bon, pieux, et vaillant." (17) Le curé de lac Baker certifie qu'il connaît très bien Monsieur "X" qui désire devenir colon dans votre arrondissement (...) Il est bien docile à son curé. (18)

Le curé est en quelque sorte la garantie morale du futur colon auprès du missionnaire-colonisateur. Cependant, il arrive qu'un aspirant colon écrive personnellement au missionnaire-colonisateur pour avoir un lot. C'est le cas ici d'un jeune homme de Saint-Épiphane (comté Rivière-du-Loup):

Je suis fils de cultivateur, j'aime la culture. J'ai 25 ans et j'ai une bonne santé. Je suis revenu des chantiers depuis un mois avec le porte feuille plutôt mince. Je fais ce travail depuis plusieurs années et je n'aime pas cela. Je veux me faire un chez-moi. J'aime mieux m'établir sur un lot dans le Témiscouata que dans l'Abitibi ou ailleurs". (19)

De plus, un autre facteur important entrainé dans la sélection des futurs colons. Un article stipulait que

"celui qui faisait partie d'une organisation communiste ou socialiste ne pouvait être accepté." (20)

L'État comme le clergé craignaient que le communisme issu de la ville se répande et diffuse sa propagande dans les campagnes. (21) Être communiste, c'était être contre la religion, la famille et la propriété privée. (22) C'est autour de la croix de Dieu que devait s'organiser la vie de la future colonie et de ses citoyens. L'Église devait, grâce au curé, y maintenir son autorité. À cet égard, les idées non conformes à sa doctrine catholique ne pouvaient être tolérées et encore moins le marxisme. Le missionnaire-colonisateur se devait d'être vigilant.

## B. La provenance des colons.

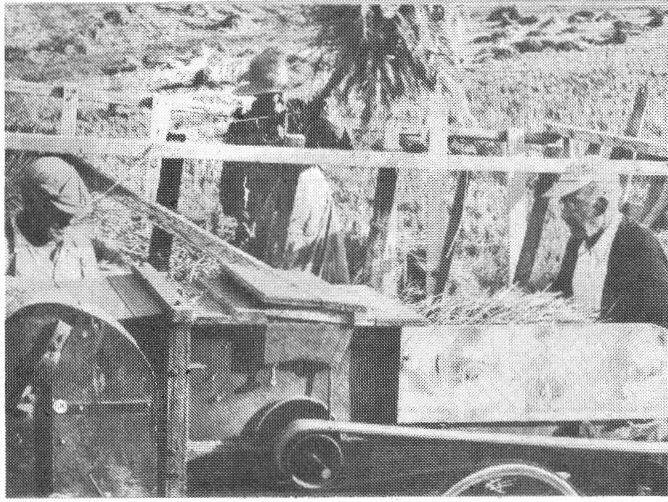
Toujours d'après la correspondance de l'abbé Bernier, la provenance des demandes pour l'établissement de colons dans les cantons du Témiscouata venait surtout des campagnes environnantes et des comtés avoisinants: Sainte-Rose-du-Dégelis, Rivière-Bleue, Notre-Dame-du-Lac, Lac-Sauvage, Saint-Éloi, Saint-Cyprien, Sainte-Perpétue. En fait, il existe un mouvement migratoire à l'intérieur du comté de Témiscouata en direction de nouvelles paroisses de colonisation. Cela nous est confirmé dans un rapport du ministère provincial de l'Industrie et du Commerce: Dans l'ensemble du comté, on estime que depuis 1931 3 098 personnes ont quitté les municipalités qu'ils habitent. Plus de la moitié de ces gens sont allés s'établir dans les colonies du comté de Témiscouata et dans celles du comté de Rimouski. (23)

Quant aux demandes provenant des chômeurs de ville, elles furent moins nombreuses que celles de la population rurale, alors qu'initialement "le retour à la terre" était prévu pour ces mêmes chômeurs.

Nous avons relevé l'intervention d'Ernest Simard du département de la Colonisation qui, à la demande du maire de Rivière-du-Loup, se rendit à l'hôtel de ville afin de rencontrer le comité paroissial de colonisation le 27 avril 1935. Le but de cette rencontre était de trouver 15 aspirants colons pour aller s'établir dans le canton Auclair. Neuf seulement donnèrent leur nom et furent recommandés par le comité paroissial de colonisation. Ensuite, il demanda 30 colons pour le canton Bédard et pas un répondit à l'appel de M. Ménard. Le lendemain, il écrivait à l'abbé Bernier: "J'espère que nous n'entendrons plus parler d'ici longtemps des gens de Rivière-du-Loup." (24)

Néanmoins, "le retour à la terre" connut un certain succès. Cependant, il n'a pu éviter l'immigration vers la ville. L'appel de l'abbé Bernier à ne pas succomber "au sevrage avilissant de l'homme-outil" n'a pas été entendu complètement puisque 1 549 individus sur 3 098, mentionnés dans le rapport du minis-

tère de l'Industrie et du Commerce émigrèrent dans les années trente vers Montréal, Québec, le Nouveau-Brunswick et les Etats-Unis. (25)



**BATTAGE DU GRAIN.** Tirée de Hier au pays des métisziens, p. 122.

### C. La misère des colons.

Le ministère de la Colonisation avait inauguré en 1923 une série de mesures pour venir en aide à l'établissement de colons: des primes de défrichement et de labour, des octrois pour la construction de chemins de colonisation. Entre 1900 et 1937, \$414,300. ont été versés pour le Témiscouata. (26)

Dans les années trente, le plan Gordon (1930-1936) octroyait jusqu'à \$700.00, montant payé par les trois niveaux de gouvernement, pour aider l'aspirant-colon à s'établir sur une terre. (27) Quant au plan Vautrin (1934-1936), chaque colon recevait une prime de \$100.00 pour défrayer le coût de construction de sa maison, en plus d'une prime de défrichement variant de \$30.00 à \$100.00. (28) Un autre octroi était versé à tout cultivateur qui plaçait un de ses fils sur une terre libre. (29)

Cependant, malgré ces mesures gouvernementales, les conditions de vie du colon au Témiscouata étaient misérables: manque de nourriture, d'habillement et d'argent. Les nombreuses lettres de colons envoyées au missionnaire-colonisateur Bernier en font foi.

"Nous n'avons plus de linge pour se mettre sur le dos" déclare un colon de Saint-Juste-du-Lac. "L'aide que vous nous faites n'est pas assez pour s'habiller, on n'en a pas assez pour manger." (30) Tandis qu'un colon de Biencourt écrit "auriez-vous la bonté de me prêter de l'argent pour acheter du manger." (31)

Le missionnaire-colonisateur était souvent considéré par les colons comme une sorte d'homme providence. C'est le cas d'un colon des Étroits: "Je m'a-

dresse à vous M. l'abbé puisque vous êtes missionnaire-colonisateur dans le comté de Témiscouata pour avoir cinquante piastres pour réparer ma maison et m'acheter une vache." (32)

Même le curé de Saint-Juste-du-Lac, H. Lanouette, s'était empressé de dénoncer la misère des colons de Lots-Renversés, qui pour subvenir à leurs besoins minimums s'étaient endettés chez les marchands locaux. (33)

L'abbé Bernier conscient de l'état misérable dans lequel se trouvaient les colons du Témiscouata écrivait à Mgr Courchesne: "Nous sommes obligés de les soutenir à grands efforts d'imagination pour les empêcher de mourir de faim." (32)

Malgré les travaux de chemins, la construction de ponts, des primes de toutes sortes contenus dans les plans Gordon et Vautrin, les subsides à la colonisation dans notre région étaient insuffisants. Le sous-ministre de la colonisation L.A. Richard avait à deux reprises déclaré à l'évêque de Rimouski que son diocèse "était la partie de la province où la colonisation coûtait le moins cher à l'État." (33)

D'ailleurs, l'abbé Bernier avait réclamé du gouvernement provincial de l'argent pour "ceux qui veulent vivre une existence calme et modérée" et en même temps avait dénoncé "les sommes folles gaspillées pour les loisirs, la paresse, le vice (...)" (34)

D'autre part, il avait proposé "dans le but d'améliorer le système de colonisation, d'accorder douze dollars l'acre pour les cinq premiers acres défrichés, la première année et le même prix pour les labours, au lieu de dix dollars." (35)

Mais le colon en proie à de nombreuses difficultés matérielles délaissa peu à peu son lot pour aller s'offrir comme "cheap labour" dans les chantiers de bois.



**ÉQUIPE DE TRAVAILLEURS DEVANT LE MOULIN DE LA COMPAGNIE FRASER.** Tirée de Un portage le détour Notre-Dame du Lac, p. 113.

### D. Le faiseur de bois et les compagnies forestières

Dans les règlements d'établissement des colons, il était stipulé que l'aspirant-colon devait partir avec l'idéal de devenir "un habitant et non un marchand de bois". (36) La crainte de voir le colon faire seulement du bois sur le lot et ensuite s'en aller était justifiée. C'est le cas d'un colon de Cabano, célibataire, qui n'a fait aucune amélioration (défricher, essoucher) sur sa terre et a préféré bûcher du bois pour le vendre ensuite. L'abbé Bernier déclare à ce sujet. "Nous ne pouvons pas tolérer des faiseurs de bois et des gens qui ne sont pas colons." (37) Pour le missionnaire-colonisateur, il était important de placer sur un lot "des colons de bonne foi" (38) dont la fonction principale serait le travail de la terre. Dès lors, il ne faut pas s'étonner de l'opposition de l'abbé Bernier à ce que le ministère des Terres et Forêts accorde des concessions forestières sur les Terres de la Couronne, ce qui ne pouvait qu'être préjudiciable à la colonisation du Témiscouata.

"Dans le diocèse de Rimouski, il y avait assez de terres arables pour fonder vingt paroisses localisées dans le Canton Rouillard et la Seigneurie Témiscouata. Cependant "ces terres ont été laissées (...) à des étrangers (...)" (39) "vendues, mises en réserves forestières... à l'avantage de quelques compagnies sans coeur qui ne les cultivent pas, qui ne l'aiment pas, mais qui les dépouillent (...)" (40)

En fait, l'abbé Bernier faisait abstraction de la forêt comme l'élément moteur du développement économique au Témiscouata depuis la deuxième moitié du XIXe siècle. Grâce aux "lumber kings" comme Brown et Fraser, beaucoup de paroisses se créèrent, notamment, Cabano, Notre-Dame-du-Lac, Sainte-Rose-du-Dégelis, Escourt.

D'autre part, le travail de chantier procurait au colon du numéraire, ce que la terre ne pouvait lui donner et l'empêchait de crever de faim durant les saisons mortes. Le témoignage d'un colon de Sainte-Rose-du-Dégelis nous en convainc: "Si le lot était vacant au cours de l'hiver, c'est que je suis allé gagner quelque argent dans les chantiers et au flottage du bois pour nous nourrir." (41)

Il fallait attacher à la colonisation une valeur morale plus qu'économique. Sa vision d'une terre nourricière qui procurerait au colon, la liberté, l'aisance et l'indépendance ne tenait plus face à l'industrie forestière dont l'ampleur de ses chantiers, l'attrait irrésistible qu'elle avait sur les colons ne trompaient pas.

### Conclusion

En idéalisant le travail de la terre comme étant la vocation naturelle du Canadien français, l'abbé

Bernier s'identifiait à l'idéologie agriculturiste. Le mouvement de colonisation des années trente partageait au-delà des motifs économiques, cette ligne de pensée, mais ce fut aussi son erreur. Engendrer une société rurale, catholique, ne pouvait se réaliser dans les faits sans occasionner certaines difficultés.

En effet, la plupart des colons ne cultivaient pas la terre ou tout juste ce qu'il fallait pour satisfaire les exigences du départementement de la Colonisation. De plus, la difficile et longue tâche de déboiser et d'essoucher des lots, le manque d'instruments agricoles appropriés en obligeaient plusieurs à s'engager dans les entreprises forestières. Aux secours directs et à la charité publique, le colon préférait un salaire.

Néanmoins, malgré les insuffisances des plans de colonisation, l'oeuvre de l'abbé Bernier aura permis de créer de nouvelles paroisses à partir de cantons: Saint-Emile-d'Auclair et Lejeune (1931) furent fondées dans la partie est et ouest du canton Auclair, Saint-Elzéar (1931) dans le canton Cabano et Saint-Jean-de-la-Lande (1932) à partir du canton Robinson.

Si nous voulons nous attacher davantage à l'homme que fut l'abbé Bernier, nous ne possédons que peu de documents à cet effet. Il faut donc le voir à travers son oeuvre de missionnaire-colonisateur et ses circulaires sur la colonisation. Il fut sans doute un élément important entre la bureaucratie gouvernementale et les colons installés sur des terres, ce que l'on pourrait appeler un agent de colonisation.

L'abbé Jean-Baptiste Caron, un ancien missionnaire-colonisateur du diocèse de Rimouski, dans un interview qu'il accordait à M. Gabriel Auclair a fait l'éloge de l'abbé Bernier sur le travail qu'il a accompli au Témiscouata. (42)

L'abbé Bernier, tout au long de son oeuvre, ne voyait sûrement pas les problèmes qui allaient suivre. Une agriculture marginale, éloignée des voies de communication et des marchés, voilà ce qui attendait les fils de colons héritiers du mouvement du "Retour à la Terre".

RÉFÉRENCES

- 1- Fonds Bernier (1931-1936) conservé à l'U.Q.A.R. dans la collection des fonds d'archives de la Société d'Histoire du Bas Saint-Laurent.
- 2- Denis Monière. Le développement des idéologies au Québec (Montréal, Éditions Québec-Amérique, 1977) p. 185.
- 3- Abbé Léo-Pierre Bernier. Prolétaires ou Colons (s.d.)
- 4- Abbé Léo-Pierre Bernier. La terre de chez nous (s.d.)
- 5- Ibid.
- 6- Abbé Bernier op. cit.
- 7- La Société de colonisation du diocèse de Québec. Bulletin no 1 (1935), p. 5.
- 8- Abbé Léo-Pierre Bernier. La terre de chez nous (s.d.)
- 9- Abbé Léo-Pierre Bernier. Prolétaires ou Colons (s.d.) "Prolétaire" signifie être esclave de l'industrie.
- 10- Abbé Léo-Pierre Bernier. La terre de chez nous (s.d.)
- 11- Irénée Vautrin, Discours prononcé le 17 octobre 1934 à l'occasion du congrès de colonisation de Québec (1934), p. 1.
- 12- Ibid., p. 14.
- 13- Ibid., p. 15.
- 14- Règlements préliminaires au sujet du mouvement de colonisation (1936), p. 1.
- 15- Ministère de la Colonisation. Service du retour à la terre. Règlements de l'établissement en vertu du plan Gordon (1934) p. 2
- 16- Lettre du curé April de Ste-Rita, le premier septembre 1931
- 17- Lettre du curé de St-Cyprien le 14 novembre 1932.
- 18- Lettre du curé de Lac Baker le 31 janvier 1934
- 19- Lettre le 9 mars 1936

- 20- Ministère de la colonisation, op. cit., p. 3
- 21- Mgr Georges Courchesne. "Circulaire au clergé no 36" dans Mandements et Circulaires, Vol. 11. (24 mai 1937) p. 84
- 22- Denis Monière, op. cit., p. 284.
- 23- Ministère de l'Industrie et du Commerce. Le comté de Témiscouata. Inventaire des ressources naturelles et industrielles. (1938) p. 24.
- 24- Lettre du 28 avril 1935.
- 25- Ministère de l'Industrie et du Commerce, op. cit.
- 26- Annuaire Statistique du Québec (1941), p. 161.
- 27- Ministère de la Colonisation, op. cit., p. 1.
- 28- Irénée Vautrin, op. cit., p. 8.
- 29- Ibid., p. 10.
- 30- Lettre d'un colon de Saint-Juste-du-Lac, le 27 février 1932.
- 31- Lettre d'un colon de Biencourt, le 12 avril 1933.
- 32- Lettre d'un colon des Etroits, 14 novembre 1935.
- 33- Lettre du curé H. Lanouette de Saint-Juste-du-Lac, 4 mars 1933.
- 32- Lettre à Mgr Courchesne, (s.d.)
- 33- Mgr Georges Courchesne, op. cit.
- 34- Abbé Léo-Pierre Bernier. La terre de chez nous (s.d.)
- 35- Lettre au département de la Colonisation. (s.d.)
- 36- Ministère de la Colonisation. op. cit., p. 3.
- 37- Lettre à J.N. Morel, le 5 janvier 1934.
- 38- Lettre à J.E. Garon, surintendant de la Colonisation, le 3 novembre 1931.
- 39- Abbé Léo-Pierre Bernier. Nous voulons des lots (s.d.)
- 40- Abbé Léo-Pierre Bernier. La terre de chez-nous (s.d.)
- 41- Lettre d'un colon de Sainte-Rose-du-Dégelis, (s.d.)
- 42- Gabriel Auclair. Le missionnaire-colonisateur et la colonisation dans le diocèse de Rimouski, 1939-1953. (U.Q.A.R., 1977), p. 27.

000-72156-Formule A-T. de Col.

# FORMULE "A" 1921

(Article 20 du Chapitre 77 des S. R. Q. 1925)

JE ..... de .....  
 dans le comté d..... déclare :

1° Je suis âgé de ..... ans.  
 2° Je demeure actuellement à .....

3° Je désire acquérir le lot No..... du rang.....  
 dans le canton de..... et je déclare avoir visité ce lot.

4° Je veux acquérir ce lot en mon nom, pour le défricher et le cultiver à mon bénéfice personnel.

5° Je détiens, en vertu d'un ou de plusieurs billets de location émis en ma faveur ou (selon le cas) qui m'a ou qui m'ont été transportés, un ou des lots de terre acquis de la couronne : (indiquer ou décrire ces lots)

6° Le ou les lots de terre que je détiens en vertu des lettres-patentes émises en ma faveur ou (selon le cas) en faveur d'un autre dont je suis aux droits, est ou sont en culture pour au moins la moitié.

7° Je ne suis le prête-nom d'aucune personne pour faire l'acquisition de ce lot.

8° Je ne fais pas l'acquisition de ce lot dans le seul but d'y exploiter le bois ou de le faire exploiter par d'autres, mais dans le but d'en faire un établissement sérieux de colon.

9° Je déclare que ce lot est actuellement inoccupé et non amélioré, excepté .....

10° Je jure que tous les faits ci-dessus sont vrais.

Et j'ai signé,

Assermenté devant moi, à.....  
 ce.....  
 jour de..... 193.....

N.-B.—Le Curé, un Missionnaire, l'Agent des Terres, un Notaire, le Maire, le Secrétaire-Trésorier ou l'Inspecteur de colonisation, seuls sont autorisés à faire prêter serment.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE LOTS UTILISÉ DANS LES ANNÉES TRENTE.

LA PROPAGANDE EN FAVEUR DU MOUVEMENT DE COLONISATION.